

*Enquête publique*

# Registre d'enquête publique



# Feuillet d'ouverture

## Objet de l'enquête

DECLARATION DE projet emportant mise en compatibilité  
DU PLU - Commune de SAINT PONS pour la REALISATION  
D'un PARC PHOTO VOLTAIQUE

## Arrêté d'ouverture de l'enquête

N° 35 en date du 19 OCTOBRE 2024.

M / Mme le Maire

M / Mme le Préfet

## Commission d'enquête

Président de la commission d'enquête:

Titulaires:

M \_\_\_\_\_ Qualité de : \_\_\_\_\_

Suppléants:

M \_\_\_\_\_ Qualité de : \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ Qualité de : \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ Qualité de : \_\_\_\_\_

## Durée de l'enquête

Ouverture le: 5 NOVEMBRE 2024 à 14 H

Clôture le: 6 DECEMBRE 2024 à 17 H

Siège de l'enquête MAIRIE de SAINT-PONS

Autres lieux, dates et heures de consultation du dossier d'enquête:

## Réception du public par le commissaire enquêteur ou membre de la commission

le VENDREDI 5 NOVEMBRE de 14 h - à 17 h -

le MERCREDI 17 NOVEMBRE de 14 h - à 17 h -

le LUNDI 22 NOVEMBRE de 14 h - à 17 h -

le MARDI 30 NOVEMBRE de 14 h - à 17 h -

le LUNDI 6 DECEMBRE de 14 h - à 17 h -

le \_\_\_\_\_ de h à h

le \_\_\_\_\_ de h à h

Une réunion publique a été / n'a pas été\* organisée par le commissaire ou un membre de la commission d'enquête.

\*Rayez la mention inutile

Registre d'enquête composé de 12 feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête, il est tenu à la disposition du public pour y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, ces dernières peuvent être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur ou du président de la commission à l'adresse du siège de l'enquête

Le rapport et les conclusions du Commissaire et de la commission d'enquête sont rendus publics et sont disponibles dès leur réception dans chaque lieu où s'est déroulé l'enquête.

**Bernard BREYTON**  
Commissaire Enquêteur

VENDREDI 5 NOVEMBRE

## Observations du public

(1) Bonne initiative - pour faire un revenu à la commune sur un terrain sans aucune valeur et sans aucune nuisance pour les riverains M<sup>r</sup> Gérard Zilloot.

(2) Tout à fait favorable à cette modification du PLU qui permettra de mettre en place le champ photovoltaïque qui répond à une commande de l'État et qui correspond à la lutte contre le réchauffement climatique, sans compter le revenu qui viendra alimenter le budget de la commune afin de pouvoir investir pour le bien de la population.  
D. OKROBITI

(3) Favorable à cette modification du PLU. Revenu pour la commune, qui permettra d'investir en faveur de la population.  
S. VOIRÉ

(4) Formidable projet. Il faut arriver vers le meilleur.  
P. ARNAUD

(5) Très bon projet, très bien intégré dans l'environnement (aucune visibilité sur le site Nord depuis la RD 900), et qui plus est, est un projet citoyen !  
Avis favorable pour la modification du PLU -

Daniel JOURDIN  
la femme de Lara à ST PONS

**Bernard BREYTON**  
Commissaire Enquêteur

# Observations du public

6) Projet dans le sens des attentes gouvernementales et qui répond totalement aux orientations climatiques qui s'imposent impérativement pour son avenir serein pour les générations futures - la disposition de quelques arbres sera largement compensée par la baisse des émissions de CO2. Quant à l'équilibre financier que le conseil du pouvoir mettra en place est une chance pour les Saints Pères.

Rolab TARKAN Tarquin

7) Pour l'avenir du pays, pour nos enfants il ne faut pas penser à côté de ce projet

Mercredi 17/11

Jean Tarquin MEXRAN

8) Favorable à ce projet, pour l'avenir du pays.

Manuel Deimique

9) Le conseil de développement des PAYS SUD sera pourvu d'une Obaque avec l'aide des PAYS, d'Énergie et d'Énergie Publique à l'avenir ce projet de territoire.

Comment rendre l'Obaque "autosuffisant" en énergie électrique qui est l'énergie "la vraie pollution" pour l'écologie aussi bien pour la mobilité électrique et pour le "chauffage".

Le projet a un impact sur l'environnement

avec une des étapes des produits  
fébriles

Bernard BREYTON  
Commissaire Enquêteur

## Observations du public

de la Nigéria delta du Niger pollué  
avec les habitants pâtissant dans  
le fétide.

Il reste à ce projet "citoyen" de  
devenir un projet de territoire,  
je l'espère.

Le projet, malgré ses oppositions,  
est à mon sens une opportunité  
pour l'ubaye.

Denis Roche

06 08 02 71 39

denisroche@orange.fr

- (10) Contre la déforestation de l'Hydra sur le cône de  
déjection du Rieu Bouroulous,  
impact visuel dans la vallée - impact écologique  
sur la faune -  
Aéroport, zone Artisanale, centrale photovoltaïque,  
la commune de St Pons réoccupe progressivement  
tout le cône de déjection du Rieu Bouroulous -  
Acte irresponsable qui met en risque toute la vallée.  
[Alain MEYRAN] / Une pétition contre ce  
projet compte déjà + de 1300 signatures  
WWW.CHANGE.ORG / PRESERVER FAET VALLEE UBAYE.

Bernard BREYTON  
Commissaire Enquêteur

## Observations du public

(11) Ce projet très bien étudié, est  
indisputable pour rendre notre  
vallée et penser au devenir  
de nos enfants.  
Je suis pour ce projet et sans hésiter  
que la réalisation le fasse  
rapidement. **Athel MEYRAN**

(12) Je viens pour que nos enfants et  
petits enfants puissent vivre sur  
une planète encore vivable  
l'énergie renouvelable me paraît être  
le seul valable.  
La vallée de l'Ubaye a pour projet d'être  
un territoire à énergie positive  
commençons par le début...  
**Michel MEYRAN**

(13) Entièrement d'accord pour ce projet.  
**Marie-Françoise NAWU EC.**  
**M. M. M.**

14) 19/11/2021

## Observations du public

Projet vitalisant pour notre commune, Hâte du début des travaux. Angerson Jeffrey

~~Angerson~~

15) Favorable au projet

~~Angerson~~

16) Très favorable à ce projet qui permettra de réaliser bien d'autres projets utiles à la collectivité...

Angerson

17) 19/11/2021  
Le projet de St Louis s'impose tout à fait dans l'esprit et l'énergie renouvelables, avec notre encadrement exceptionnel.

Le projet a été réfléchi, pondéré, citoyen. La commune ne prend aucun risque financier et laisse en bail, 2 terrains incultes et vains et rester incultes. Un projet bien "fixé" avec un cahier des charges réfléchi, précis, aidé par Pap Sud. Le bois coupé ne représente que des fins de basses catégorie et non plantés par l'homme (rapport de l'ONF). Le projet est un travail collectif où tous les citoyens peuvent prendre part aux interrogations et participer à son développement.

Bernard BREYTON  
Commissaire Enquêteur

## Observations du public

19/11/21 Et enfin - Une manne financière pour la commune  
et la communauté de communes qui permettra de  
(18) ne pas augmenter les bases d'impositions à nos  
administrés.

ESBANEV Sabine

22/11/2021.

J'émetts un avis défavorable à ce projet.

(19) En effet, il aura un impact visuel très négatif au sein de notre  
belle vallée. Il est indispensable, s'il venait à aboutir, d'apporter  
une attention toute particulière aux masques qui pourront être  
exigés en vue de limiter l'impact visuel.

Pour ailleurs, la nécessité de produire de l'énergie verte ne s'impose  
pas dans notre vallée, très proche d'un centre national de production que  
représente la centrale du Lac de Seure Puygou.

Enfin, la déforestation du cône du Rioo Bourbox crée un  
~~trou~~ piège à carbone non répliquable. Il est envisagé de replanter  
l'équivalent dans la vallée certes mais l'impact visuel sera définitif.  
Pour le village des chapeliers, en vue directe, il me paraît indispensable  
de masquer totalement la vue des champs photovoltaïques, non seulement  
depuis les habitations, mais aussi depuis le RD109

Patrick BOUVET

22/11/2021.

(20) Je suis défavorable au projet de la centrale  
photovoltaïque car le déboisement de 15 hectares  
de forêt jouant mon habitation principale est

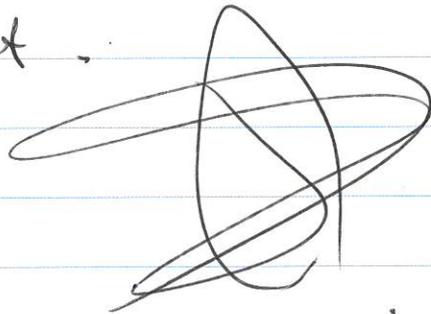
Bernard BREYTON  
Commissaire Enquêteur

## Observations du public

(21) pour moi incommunicable.  
Je signe en mon nom et celui de  
mon entreprise.  
Huiet Paquet  
entreprise Le Loup Blanc du Riou.

Vendredi 26 Novembre 2021:

(22) Absolument Contre ce projet  
Aujourd'hui où l'on parle d'arrêter la déforestation première  
Cause du réchauffement de la planète vous êtes de  
St Pons allez Raser une forêt de 15 HA dans une zone à  
risques au pied d'un torrent. Uniquement dans le but de  
faire de l'argent ceci est une attitude irresponsable et  
criminelle. De l'argent à n'importe quel prix.  
Vous finirez mieux de développer le tourisme (c'est l'écono-  
mie de la Vallée) au lieu de la condamner.  
S.E.I Paquet R. Paquet.



Vendredi 26 Novembre 2021

(23) Projet très bien abouti qui donnera un véritable  
souffle financier à la commune de S<sup>t</sup> Pons.  
Belle intégration paysagère.

Laurance LECUYER.

## Observations du public

24

JE SUIS FAVORABLE POUR LA MODIFICATION DU PLU qui PERMETTRA DE METTRE EN PLACE LE CHAMPS PHOTOVOLTAIQUES NOUS SOMES DANS UNE ÉPOQUE OU LES ENERGIES SONT PRECIEUSES ET CETTE TECHNOLOGIE VOLTAIQUE EST L'AVENIR POUR NOTRE VALLEE (BIEN PLUS QUE L'EDLIEN) DONC UN GRAND OUI A LA MAIRIE DE ST PONS POUR CE BEAU PROJET.

M<sup>r</sup> BRUNO FRANCK



Favorable à ce projet

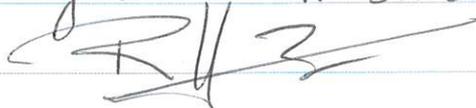
25 enfin une solution écologique dans notre vallée

Dieder Rochas



29 Novembre 2021

26 Je suis très favorable à ce projet donc à la modification du PLU. L'impact visuel, qui finit par se fondre dans le paysage, tels les autres champs photovoltaïque, sera moins gênant que les divers poteaux des remontées mécaniques. Il faut aller "de l'avant", penser aux futures générations. Le photovoltaïque représente l'avenir pour le rendement de l'énergie électrique, d'autant plus que ce projet est une mise en place environnementale. Ce projet s'intègre bien dans la démarche TEPOS. Les revenus qui viendront abonder le budget de la commune sera non négligeable pour réaliser des projets citoyens. R. Barotin



## Observations du public

Nous sommes très favorable au projet Photovoltaïque  
sur la commune de St Pons

(27) Christian Vogel. Mouton Thiviet



(28) Je suis favorable au projet Photovoltaïque  
sur la commune de St Pons

Quintin Thiviet

30/11/2021

(29) Je suis très favorable à ce projet photovoltaïque qui prend bien en compte les priorités environnementales, ne perturbe absolument pas l'écosystème. Le côté paysagé n'a aucun impact comparativement aux aménagements antérieurs (stations de ski, potissements auxquels on s'est fini à s'habituer malgré souvent de gros problèmes). Ici la forêt a colonisé un grand cone de déjection encore très actif dans les années 1960 où la neige était régulièrement coupée par la houe.

Cet aménagement est indispensable en ce qui concerne les problèmes d'entretien actuels. Il faut produire l'énergie au plus proche des lieux de consommation, ceci limite très ~~ce qui~~ fait les pertes en ligne. Bravo pour ce bon projet.

Guy REBATTA habitant et amoureux de la vallée de l'Ubaye depuis 68 ans

 Bernard BREYTON  
Commissaire Enquêteur

## Observations du public

(30) Je suis très favorable au projet photovoltaïque sur la commune de Saint-Pons. Le projet a été longuement étudié et va dans le sens de la transition énergétique. Mr NOEL Lionel et Mme MARCOLIN  
Marcolin Michelle

6/12/21

(31) M<sup>r</sup> Leautaud Denis 65 ans Habitant et contribuable sur la commune de St Pons depuis plusieurs décennies.

N'ayant rien à voir avec les giraudets, je n'ai pas changé d'avis depuis la dernière enquête publique, et je suis toujours fermement contre ce projet à la con, d'autant plus que le gouvernement a depuis décidé de relancer la filière des centrales Nucléaires.

Je ne comprends toujours pas que l'on puisse avoir l'idée de déboiser cet endroit et de le rendre constructible.

Soit, vous êtes Fou. soit vous êtes incertain. Je considère cela comme criminel, le temps qui passe me donnera peut être raison.

Je constate que l'agent de l'ONF M<sup>r</sup> Raymond Alain, après avoir donné son accord pour le déboisement du site est tombé en dépression et n'a toujours pas repris le travail.

Bernard BREYTON  
Commissaire Enquêteur

## Observations du public

Je m'autorise à douter de l'objectivité de  
cette enquête publique pour 2 raisons  
N°1 Enjeux économique supposés  
N°2 Enquête dirigée par d'ancien Fonctionnaire  
Bien aux ordres et qui savent n'ont jamais  
pris aucun risques et aucune responsabilité  
de voyez aucune animosité envers les fonctionnaires  
de mon part, car j'en suis sûr.  
Je suis obligé de constater que les décideurs ne sont  
pas du tout n'habite pas sur la commune et n'y  
payent pas d'impôt.



## Enquête publique pour la mise en compatibilité du PLU pour l'implantation d'un parc photovoltaïque

Solange MAXIMIN <sol.max@wanadoo.fr>

lundi 6 décembre 2021 à 16:29 réception

À : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr

Bonjour,



Voici mes observations à consigner dans le Registre d'Enquête publique pour la mise en compatibilité du PLU pour l'implantation d'un parc photovoltaïque.

Je n'ai pas changé d'avis depuis la première Enquête publique défrichement projet PV de 2019, je suis toujours **défavorable au projet** d'implantation du parc photovoltaïque au lieu dit "Les Graves du Riou Bourdoux sur la commune de S Pons.

J'avais rencontré le premier commissaire enquêteur, Mr BOULET, en septembre 2019, nous avons discuté, et j'avais écrit mes observations sur le registre, je ne vais pas argumenter encore une fois, je demande donc à Mr BREYTON, nouveau commissaire enquêteur, de se référer à celui-ci.

Je suis aussi entièrement d'accord avec tous les points soulevés par Mr Didier Allemoz dans son courrier du 25/10/2021 annexé au registre d'enquête en cours.

De plus, j'ai été confortée dans mon avis défavorable lorsque j'ai regardé, hier soir, le magazine "Dossier tabou" sur M6 "La face noire des énergies vertes".

Bien cordialement,

Solange MAXIMIN

11  
L'enquête publique est un peu comme une lettre au père Noël mais c'est une formalité qui a quand même le mérite d'exister.

Ce projet photovoltaïque pose quelques interrogations :

Est-ce que ce type d'installation existe déjà en montagne à cette altitude ?

Comment se passe le déneigement des panneaux photovoltaïques ?

A moins que la neige fonde en hiver où la demande d'électricité est la plus forte ?

Est-ce que l'absence de soleil l'après-midi en hiver à l'endroit du projet n'a aucune importance ?

Est-ce que la destruction d'une forêt sur plusieurs hectares est écologique ?

Manifestement, l'écologie n'est pas la question. De toute évidence, c'est une affaire financière.

Quelle est l'expérience en la matière des partenaires privés de ce projet ?

Exploitent-ils d'autres sites photovoltaïques ?

Qu'est ce qui est prévu si l'opérateur privé disparaît pour une raison quelconque ?

Des sociétés qui ferment, ce n'est pas rare et dans ce cas comment ça se passerait ?

Trouver des ressources pour la commune, c'est très bien et ce n'est pas facile.

Sur le plan financier, c'est positif mais quel serait le rapport pour la commune ?

Est-ce que la communauté de communes aurait sa part ?

La commune a cédé sa principale ressource à la communauté de communes, la taxe professionnelle qui revient aux communes.

La commune a évidemment un manque à gagner et la courbe fiscale le montre.

Une centrale photovoltaïque qui apporte des revenus à la commune, ce serait positif mais même avec les ressources financières d'une centrale nucléaire, les comptes publics seraient quand même en débit parce que la gestion publique est le contraire de la gestion privée.

**Bernard BREYTON**  
Commissaire Enquêteur

  
Jean-Marc LEAUTAUD.

Aide

TR : Le Projet de raser 15 HA DE FORÊT à BARCELONNETTE

De : "MAIRIE SAINT-PONS" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>  
 A : "bernard breyton" <bernard.breyton@laposte.net>

16  
 (copie dans rapport)  
 Aujourd'hui, à 11:31

Bonjour,

Pour information. Je l'ai imprimé et rajouté à la liste.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement.

Noëlie GARIN- Adjoint administratif

Mairie de Saint-Pons - Le Village - 04400 Saint-Pons

Horaires d'ouverture au public :

de 13h30 à 17h30 le lundi, mardi et mercredi

de 13h30 à 17h00 le vendredi

Tel : 04 92 81 09 25

Email : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr

Site web : <http://www.saintpons-ubaye.fr>

Le : 18 novembre 2021 à 11:29 (GMT +01:00)

De : "Geneviève MARCK" <dereglement.climatique@yahoo.com>

À : "mairie-saintpons-ubaye@orange.fr" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>

Objet : Le Projet de raser 15 HA DE FORÊT à BARCELONNETTE

Le Projet de raser 15 HA DE FORÊT à BARCELONNETTE

A l'attention du commissaire enquêteur, Mairie de Saint-Pons

Pétition sur Change.org :

« ELLES VONT RASER ces 15 HA DE FORÊT à BARCELONNETTE pour des panneaux photovoltaïques »

<https://www.change.org/p/commune-de-saint-pons-vall%C3%A9-de-l-ubaye-barcelonnette-ne-rasez-pas-cette-for%C3%AAt-en-ubaye>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le texte de la Pétition, rien que l'argument suivant devrait faire réfléchir et inciter à renoncer à la coupe de ces 15 Hectares de Forêts.

2) Le Riou Bourdoux était historiquement un torrent dévastateur AVANT le BOISEMENT de ses pentes et de son cône de déjection.

Je ne connais pas le coin. Mais tout ce qui peut empêcher d'autres désastres écologiques doit être soutenu.

Voulons-nous d'autres crues similaires à celles de la Vallée de la Roya et de la Vésubie.

L'importante Perte d'arbres de par le Monde a engendré le Dérèglement du Climat et ses funestes conséquences.

Voyez le nombre d'Hectares de Forêts qui ont disparu ces 2 dernières années sur la Surface de notre Planète.

<https://climat-changement-climat.blogspot.com/>

Dans cette Liste, ne sont répertoriés que les Feux de Forêts (n'y sont pas indiquées les innombrables coupes d'arbres).

Cordialement.

Geneviève Marck

[dereglement.climatique@yahoo.com](mailto:dereglement.climatique@yahoo.com)

avenue coteaux de Souzailles

04400 ST PONS



15

**Bernard BREYTON**  
Commissaire Enquêteur

Panneaux solaires

Monsieur

Il apparaît indéniable que ce projet s'inscrit dans les conclusions de la COP 21 qui prône l'accroissement de la production d'énergie renouvelable.

Il est aussi profitable financièrement à la commune. Cependant, il me semble que ce projet sera vraiment écologique s'il prévoit en compensation de la destruction d'une parcelle boisée très importante, la création d'une surface équivalente de reboisement en une ou plusieurs parcelles sur le territoire communal.

Et vous permettrez à une grand-mère et arrière grand-mère de regretter les promenades inoublables faites à l'ombre des pins plantés à grand frais et à grande peine par nos aïeux.

TTF

En savoir plus

Le Groupe La Poste

94

TR : Enquête Publique

De : "MAIRIE SAINT-PONS" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>

Aujourd'hui, à 17:52

A : "bernard breyton" <bernard.breyton@laposte.net>

**Bernard BREYTON**  
**Commissaire Enquêteur**

Le : 01 décembre 2021 à 15:23 (GMT +01:00)

De : "Josiane Poirson" <poirsonjosiane@gmail.com>

À : "mairie-saintpons-ubaye@orange.fr" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>

Objet : Enquête Publique

Madame, Monsieur,

Je suis habitante de la vallée de l'Ubaye, et je me sent très concernée pour soutenir l'implantation du parc photovoltaïque prévu à Saint Pons.

Nous avons besoin d'une énergie propre, et tout le monde le sait, c'est urgent.

À l'entrée de Barcelonnette, l'implantation prévue sera peu visible, cachée par la végétation, mais la voir sera un signe positif de notre implication et de notre responsabilité collective vers l'avenir.

Je remercie toutes les personnes impliquées dans ce projet et je souhaite qu'il voit rapidement le jour.

J Poirson

Envoyé de mon iPad

AB

TR : Opposition à l'implantation d'un parc Photovoltaïque sur la commune de Saint Pons

De : "MAIRIE SAINT-PONS" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>

Aujourd'hui, à 15:17

A : "bernard breyton" <bernard.breyton@laposte.net>

**Bernard BREYTON**  
**Commissaire Enquêteur**

Le : 01 décembre 2021 à 14:49 (GMT +01:00)

De : "Christian Creuset" <ccrease@free.fr>

À : "MAIRIE SAINT-PONS" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>

Objet : Opposition à l'implantation d'un parc Photovoltaïque sur la commune de Saint Pons

A l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire,

« Touriste » assidu de la vallée de Barcelonnnette depuis maintenant 21 ans, je m'étonne et m'inquiète du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint Pons au lieu dit « les Graves du Riou Bourdoux »

La déforestation de cet espace de 15 ha, au cœur d'une réserve de chasse, va entraîner la migration de plusieurs espèces d'animaux qui malheureusement n'auront plus l'espace nécessaire pour survivre.

Les Chapeliers, le 21 novembre 2021

Bernard BREYTON  
Commissaire Enquêteur

le 30/11/2021

**Objet :** Enquête publique pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la Commune de Saint-Pons.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les habitants du hameau « **Les Chapeliers** » situé sur le territoire de la Commune d'UVERNET-FOURS souhaitent vous interpeller quant à l'implantation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne gravière de la ZI de Saint-Pons et attirent votre attention sur/et :

- la possible problématique de l'éblouissement dû aux panneaux photovoltaïques
- la pollution visuelle sur ledit parc photovoltaïque et la dévaluation immobilière.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet à proximité du hameau, est-ce que les études entreprises, ont pu quantifier les instants de l'année ou de la journée, pendant lesquels nous pourrions être amenés à ressentir une gêne visuelle générée par les rayons réfléchis des panneaux photovoltaïques ?.

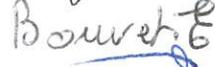
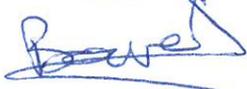
Si tel en serait le cas, nous vous demandons de bien vouloir prévoir l'installation de panneaux anti-éblouissement sur ce terrain.

Pour ce qui concerne la pollution visuelle (vue directe) sur ledit parc photovoltaïque par les riverains du hameau «Les Chapeliers», nous vous demandons la réalisation d'une haie d'enceinte du projet côté Ubaye afin de masquer complètement l'intérieur du site du parc photovoltaïque. La création de ce boisement devrait permettre de masquer complètement le site photovoltaïque côté Ouest au moins 1 km avant l'entrée dans le hameau et il en serait de même pour l'entrée Est.

Il est de votre devoir de prendre en compte ces problématiques vis-à-vis des riverains afin de les protéger de la gêne causée par les rayons réfléchis des panneaux, de la pollution visuelle, l'aspect et l'impact environnemental.

Qu'en-est-il également de l'impact du bruit : poste onduleur et transformateur ?

Comptant vivement sur la prise en compte de notre requête dans le cadre de ce projet.

FANGET Yolande		STIBLING Marie	
FANGET Lionel		BOUVET Patrick	
ABEL Valérie		BOUVET Louis	
PROAL Raymond		BERGER Denis	
PROAL Ken		GAIFFE Aline	
PROAL Simone		TURKEN HAMANAN (résid. secondaire)	
BOUVET Eliane			
BOUVET Fabrice			

**Parc photovoltaïque sur la commune de Saint Pons.**

Christian Creuset <ccreuset@free.fr>

lundi 29 novembre 2021 à 14:42 réception

À : MAIRIE SAINT-PONS

**Bernard BREYTON**  
**Commissaire Enquêteur**

A l'attention du commissaire enquêteur

proposition au projet d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint Pons

Monsieur,

Voilà 61 ans que je viens passer régulièrement mes vacances à Barcelonnette et je souhaite donc vous faire part de mes sentiments vis à vis du projet d'un parc de panneaux photovoltaïques sur la commune de Saint Pons. J'ai été surprise de lire que ce projet était un projet écologique. Comment peut on présenter comme écologique un projet qui commence par la destruction de 15 ha de forêt ? De plus ces 15 ha font partie d'une réserve de chasse qui abrite des cervidés qui amputée de ces 15 ha sera désertée par ces animaux par manque de place. La belle vallée de l'Ubaye va perdre une partie de son charme car vu d'en haut, ce parc photovoltaïque sera nécessairement une horreur! Outre l'impact visuel je pense qu'il faudrait s'intéresser à l'ensoleillement de ce parc, qui, en fond de vallée, risque d'être moins rentable, en hiver qu'en été, or c'est en hiver que les besoins en électricité sont importants.

Je me permets aussi de soulever la question de l'aérodrome dont la piste sera alignée sur ce parc. A-t-on envisagé et étudié la gêne pour les pilotes? les reflets, les conséquences aérologiques...

De plus la vallée de l'Ubaye a toujours, et ce de façons récurrente connu des inondations, et risque d'en connaître encore! Le Riou Bourdou est un torrent très impétueux, dans ses environs c'est la forêt qui fixe le sol, forêt qui d'ailleurs a été plantée en partie à ces fins.

Je vous remercie d'avoir eu la patience de me lire, et vous prie d'être assuré de toute ma considération.

Christiane Roulx

Propriétaire d'une résidence secondaire à La Lauze.

COMMUNE DE SAINT-PONS AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À  
L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA DÉCLARATION DE PROJET  
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC  
PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PONS.

maurice joubert <joubertmg@gmail.com>

dimanche 28 novembre 2021 à 12:20 réception

À : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>

Cc : Alain Meyran <ameyran@googlemail.com>

10

**Bernard BREYTON**  
Commissaire Enquêteur



Monsieur le Commissaire Enquêteur.

La Mairie de Saint Pons a ordonné, par arrêté n° 35 du 19/10/2021 l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration d'un projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Pons, qui se déroule à la mairie du village, du vendredi 5 novembre 2021 au lundi 6 décembre 2021 à 17h.

Mon propos n'est pas de me prononcer pour ou contre le recours au photovoltaïque, en général, mais sur ce projet, en particulier: 15 hectares de forêt sacrifiés, dans une Vallée alpine, qui n'en dispose pas de façon abondante, en raison de l'aridité des sols et du climat, pour produire de l'électricité intermittente, alors que cette même Vallée est largement autosuffisante en matière de production électrique propre, d'origine hydraulique (production locale via des micro-centrales installées dans la Vallée, participation substantielle de l'eau ubayenne à la production hydroélectrique du barrage de Serre-Ponçon).

1) La localisation : le Riou Bourdoux, pour la plupart des gens ne représente rien, sinon un panneau installé à l'entrée du pont qui traverse la D 900. Or, pour ceux qui ont fréquenté l'école primaire dans les années 1950-60, le Riou Bourdoux est bien toujours «le monstre alpin», par excellence.

Son cône de déjection, situé à 1100 m d'altitude environ, couvre un large plan incliné qui recueille les eaux venues du massif montagneux situé rive droite de l'Ubaye, qui le domine de 1500 à 1800 mètres. Ces eaux traversent des terrains fragiles et instables particulièrement sensibles aux processus d'érosion et aux mouvements de terrains. Et ceci se renouvelle à chaque épisode pluvieux d'importance. Il suffit d'observer la photo jointe qui date de 1868 pour mesurer l'importance des matériaux en jeu.

Certes, depuis le milieu du XIXème siècle (cf. notamment, la loi du 18/6/1864 sur l'engazonnement des montagnes), ces terrains ont subi des corrections et aménagements colossaux, mais, ces protections ont vieilli, ont subi tant d'assauts qu'il n'est pas sage de sacrifier une partie de la forêt protectrice qui s'est implantée progressivement, depuis 1868, dans le cône de déjection et qui participe à sa stabilisation, pour l'installation d'un projet non vital et destructeur.

Il suffit de voir les photos d'époque et actuelles pour comprendre le spectacle de désolation auquel on s'expose...

D'autant que le regain de dangerosité n'est pas un mythe : si les services spécialisés n'ont recensé que 3 événements entre 1914 et 1945 (période pendant laquelle les corrections de la fin du XIXème ont été les plus efficaces, parce que récentes), les mêmes services recensaient 17 crues torrentielles entre 1963 et 1982. Combien en a-t-on recensé au cours des 40 dernières années ?

Ce qui n'est pas contestable, c'est que ce risque est augmenté par le grand mouvement de terrain apparu sur la rive gauche du Riou Bourdoux depuis plusieurs années.

Ce phénomène s'accroît et s'accroîtra. Faut-il rappeler le désastre de la Vésubie de l'automne 2020 pour en prendre conscience ou la crue torrentielle du début mai 2021 qui n'a heureusement endommagé que la rive gauche de l'Ubaye et en particulier le secteur du Bachelard? Nous avons tous en mémoire les débordements subis dans la Vallée au cours des deux dernières décennies: il suffit de feuilleter les ouvrages de M. Claude Gourron et notamment Ubaye-3 pour s'en convaincre.

Sur les 500 ouvrages (barrages et seuils) construits par nos anciens, combien sont-ils encore en état ? 30, 20, 10%?

Il convient donc d'être très prudents lorsqu'on décide...  
Comme l'écrivait Albert Camus, « un Homme, ça s'empêche »

2) Produire de l'électricité photovoltaïque pour l'exporter hors de la Vallée, est-ce bien ?

L'électricité ne se stocke pas. Elle devra, de fait, être transportée vers les régions qui la consomment. L'électricité photovoltaïque est produite le jour, par temps ensoleillé, à un moment où les habitants de la Vallée n'en ont pas l'utilité puisqu'ils ont déjà ce qui leur faut avec leur production hydroélectrique. L'électricité excédentaire devra donc être acheminée loin, vers des sites de consommation (villes, zones industrielles), soit généralement à plus de 100km du lieu de production envisagé.

Or, le transport d'électricité entraîne d'importantes pertes en ligne... Est-on sûr que les quelques KWH produits arriveront réellement à destination ?

Par ailleurs, où est l'intérêt économique d'un tel investissement si, pour chaque KWH intermittent produit, il faut disposer d'un KWH non-intermittent installé, pour compenser la carence lorsque l'intermittent n'est pas produit (a-t-on décompté les jours en été où le ciel ubayen est couvert ou orageux, combien de KWH perdus ?). Il faut écouter les spécialistes et notamment M. Jean-Marc Jancovici. On nous inflige la double peine... Ceci n'est pas sérieux. L'idéologie au service de l'écologie n'est pas de l'Ecologie ni de l'Economie, c'est de la propagande.

3) La localisation du site dans un espace dominé à l'Ouest par des montagnes qui ferment la Vallée : du massif des Séolanes sur la rive gauche à celui de la Tête de Louis XVI et à la Montagnette, sur la rive droite, on est plus près de 3000 mètres que des plaines de la Camargue...

Quelle est la durée d'ensoleillement du site entre l'équinoxe d'automne et l'équinoxe de printemps, à un moment où le besoin d'électricité pourrait être le plus important puisque c'est la période la plus froide de l'année ?

4) Pourquoi jouer aux apprentis sorciers en feignant d'ignorer l'état des ouvrages édifiés depuis la fin du XIXème siècle ? Quiconque circule dans cette zone peut voir que le chenal d'écoulement du Riou Bourdoux a vu s'accumuler d'importantes quantités de matériaux qui ne demandent qu'à se remettre en mouvement à l'occasion d'une crue exceptionnelle. En détruisant une partie de la forêt du cône de déjection, on prend le risque d'augmenter les effets néfastes des crues, risque accru par l'installation des panneaux solaires qui seront balayés comme fétus de paille. En Vésubie, les maisons et les ponts ont-ils résisté ?

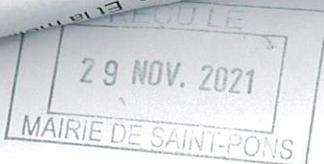
5) Les modestes retombées financières que certains font miroiter à la commune sont-elles à la hauteur des risques que ce projet fait courir à toute une Vallée qui est déjà bien abîmée : destruction du verrou glaciaire de Méolans (sous l'église St Jacques et face au clocher de Méolans!), exploitations anarchiques des sites non réellement adaptés, pour diverses raisons, à la pratique du ski alpin (secteur du Col Bas, secteur de Jausiers-La Frâche, secteur de Larche en pleine face sud, etc, etc...). A quoi cet argent sera-t-il utilisé ?

S'il vous plaît, arrêtons collectivement le saccage de notre belle Vallée de façon à laisser quelque chose à nos enfants et petits enfants!

Je vous prie de croire Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'expression de mes salutations distinguées.

Maurice Joubert

Envoyé de mon iPad



(9)

A l'attention de Monsieur Bernard BREYTON  
Commissaire Enquêteur

**projet implantation parc photovoltaïque**

3 messages

**Bernard BREYTON**  
Commissaire Enquêteur

Joelle Aubin <joelleaubin@gmail.com>  
À : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr

26 novembre 2021 à 14:34

Suite à notre entretien du 22 novembre 2021 à la Maire de St Pons, relatif à l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune, et dans lequel nous vous avons exposé notre point de vue sur ce projet, je vous réitère par courrier nos réticences sur ce sujet.

A nos yeux le problème majeur qui nous oppose à ce projet est la déforestation de 15 hectares d'arbres qui abritent une multitude d'animaux sédentarisés en ce lieu. A une période où l'on ne cesse d'insister sur la nécessité de préserver la nature, et notamment les forêts qui représentent un poumon salvateur pour nos vies présentes mais aussi futures, il nous paraît irresponsable de vouloir massacrer ce lieu pour y implanter ces panneaux. Quelle idée saugrenue de vouloir sacrifier ce lieu pour permettre à la commune d'engranger quelques dizaines de milliers d'euros annuels.

A t-on mesuré les conséquences pour l'environnement lorsque tous ces arbres seront coupés, que le sol sera nu, quel sera l'impact sur ce nouveau lieu dans sa nouvelle configuration lorsque nous serons confrontés à des événements climatiques hors normes (pluies diluviennes, risques d'inondations... etc).

Il nous a été répondu que des études sérieuses avaient été réalisées, et que des conclusions optimistes avaient été rendues. Nous nous demandons si tous ces avis favorables ne vont pas à l'encontre du bon sens, et s'ils reflètent la réalité.

Nous rejetons les arguments selon lesquels cette implantation ne modifiera pas l'éco- système de ce lieu. Vous aurez bien compris que nous préférierions que ce projet soit abandonné.

Enfin vous n'êtes pas sans savoir que très récemment de nouvelles dispositions en matière énergétique ont été annoncées, à savoir le développement du parc nucléaire français, on peut donc penser que la fourniture d'électricité dans le futur va s'accroître, et que celle produite par vos futurs panneaux ne soit pas aussi rentable que ce que vous prévoyez.

A travers cette enquête publique vous avez souhaité avoir l'avis et le ressenti de la population, nous vous le donnons. Bien sûr nous ne sommes que des "touristes" propriétaires d'une résidence secondaire depuis 40 ans environ, mais très attachés à ce village nous tenions à vous faire part de nos inquiétudes.

Bien cordialement à vous Laurent et Joelle AUBIN 4 route des Jourdans.

Aubin

TR : Enquête Publique - Parc photovoltaïque

(8)

De : "MAIRIE SAINT-PONS" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>

Aujourd'hui, à 09:32

A : "bernard breyton" <bernard.breyton@laposte.net>

Bonjour,

Pour information.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement.

Noëlie GARIN- Adjoint administratif

**Bernard BREYTON**  
**Commissaire Enquêteur**

Mairie de Saint-Pons - Le Village - 04400 Saint-Pons

Horaires d'ouverture au public :

de 13h30 à 17h30 le lundi, mardi et mercredi

de 13h30 à 17h00 le vendredi

Tel : 04 92 81 09 25

Email : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr

Site web : <http://www.saintpons-ubaye.fr>

Le : 20 novembre 2021 à 08:31 (GMT +01:00)

De : "br.tardy@wanadoo.fr" <br.tardy@wanadoo.fr>

À : "mairie-saintpons-ubaye@orange.fr" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>

Objet : Enquête Publique - Parc photovoltaïque

Enquête publique relative à l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Pons.

Texte à transmettre à Monsieur Bernard BREYTON commissaire enquêteur pour qu'il soit annexé au registre d'enquête :

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes propriétaires d'une maison sise à Barcelonnette au 21 Bis avenue Emile Aubert. A ce titre, nous sommes particulièrement concernés par le projet d'implantation du parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Pons. Nous sommes ahuris de constater que ce projet, pour des intérêts économiques ou politiques, va dégrader durablement le paysage que nous avons sous nos yeux par la destruction de 15 hectares de forêt.

Ce projet est surtout aberrant sur le plan écologique. Le choix de détruire les arbres plantés à l'embouchure du Riou-Bourdoux reste incompréhensible. Ils absorbent du CO2 et on va implanter à la place des panneaux destinés à lutter,

justement, contre le réchauffement climatique ! Les contribuables que nous sommes, comme bon nombre d'entre eux au-delà de Saint-Pons, ne comprennent pas la logique d'un tel projet et le soutien des élus pour sa réalisation. La municipalité portera longtemps la responsabilité de ce projet si par malheur il aboutissait.

Nous sommes donc opposés à la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU de la commune de Saint-Pons.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Christine et Bruno TARDY  
Mail : br.tardy@wanadoo.fr  
Tel : 06 13 08 12 15

**Bernard BREYTON**  
**Commissaire Enquêteur**

Aide

7

En savoir plus

**Bernard BREYTON**  
**Commissaire Enquêteur**

Formulaire de contact #23

De : "Mairie de Saint-Pons - Ubaye" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>  
A : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr

Bonjour,

Un visiteur a complété un formulaire de contact sur votre site internet <https://www.saintpons-ubaye.fr/>. Voici les informations qui v

- Nom : Darget
- Email : cdarget.cab@laposte.net
- Sujet : Enquête publique pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Pons
- Message : Bonjour

Je souhaite participer à l'enquête publique pour le parc photovoltaïque.

C'est véritablement absurde de raser une forêt source de biodiversité et piège à carbone, qui donne de l'ombre et préserve la nappe phréatique pour mettre un parc de panneaux solaires. Les panneaux solaires peuvent être installés sur des toits existants mais pas é...  
!! S'il y a une zone désertique sans usage agricole, oui, bonne idée mais une forêt est tout sauf un désert, au contraire elle est indispensable dans le climat de Barcelonnette.

Merci de tenir compte de mon avis pour l'enquête publique.

Bien cordialement  
Dr Carole DARGET

En savoir plus

Aide

6

## Formulaire de contact #22

De : "Mairie de Saint-Pons - Ubaye" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>  
A : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr

**Bernard BREYTON**  
**Commissaire Enquêteur**

Bonjour,

Un visiteur a complété un formulaire de contact sur votre site internet <https://www.saintpons-ubaye.fr/>. Voici les informations qui v

- Nom : GELINOT
- Email : michel.gelinot@hotmail.fr
- Sujet : Implantation du parc photovoltaïque
- Message : Bonjour, votre vallée verte est connu de beaucoup de monde pour sa beauté et sa forêt encore préservée. Couper 15 pour réaliser un parc photovoltaïque serait non seulement un désastre écologique mais aussi un désastre touristique accompagn oculaires pour ceux qui traversent cette vallée. Je suis bien sur opposé à ce projet comme beaucoup et vous remercie d'en tenir

5

En savoir plus

## Formulaire de contact #21

De : "Mairie de Saint-Pons - Ubaye" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>  
A : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr

**Bernard BREYTON**  
**Commissaire Enquêteur**

Bonjour,

Un visiteur a complété un formulaire de contact sur votre site internet <https://www.saintpons-ubaye.fr/>. Voici les informations qui v

- Nom : GROS
- Email : patricia-gros@orange.fr
- Sujet : Enquête publique
- Message : Bonsoir,

Il est insupportable d'imaginer un projet d'installation de panneaux solaires entraînant la destruction de plusieurs hectares de forêt. Favoriser une énergie décarbonée, une énergie propre, être dans l'être du temps, sauver la planète..... Autant de raisons qu'elles puissent être, sont en réalité totalement pernicieuses. En effet, l'empreinte carbone d'une telle installation est désastreuse, à la pollution que représente l'extraction des matières premières nécessaire à la fabrication des panneaux solaires ... Il n'est qu'à de ces panneaux en fin de vie dont on ne sait que faire.....). De plus l'empreinte visuelle dans une aussi jolie vallée est également. Bref, si votre petite commune cherche une énergie plus propre, il faut y réfléchir davantage avant de saccager l'environnement. Sincères salutations.

4

En savoir plus

Aide

## Formulaire de contact #20

De : "Mairie de Saint-Pons - Ubaye" <mairie-saintpons-ubaye@orange.fr>  
A : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr

**Bernard BREYTON**  
**Commissaire Enquêteur**

Bonjour,

Un visiteur a complété un formulaire de contact sur votre site internet <https://www.saintpons-ubaye.fr/>. Voici les informations qui v

- Nom : Jean-Jacques LUCAS
- Email : jjas.lucas@orange.fr
- Sujet : mairie de Saint-Pons Ubaye à l'attention du commissaire Enquêteur
- Message : Bonsoir,

Il est insupportable d'imaginer un projet d'installation de panneaux solaires entraînant la destruction de plusieurs hectares de forêt. Les raisons? favoriser une énergie décarbonée, une énergie propre, être dans l'être du temps, sauver la planète..... Autant de raisons qu'elles puissent être, sont en réalité totalement pernicieuses. En effet, l'empreinte carbone d'une telle installation est désastreuse: à la pollution que représente l'extraction des matières premières nécessaire à la fabrication des panneaux solaires ... C'est vrai ubaye Pons!!!!; il n'est qu'à penser au recyclage de ces panneaux en fin de vie dont on ne sait que faire.....). De plus l'empreinte visuelle de la vallée est également désastreuse..... Bref, si votre petite commune cherche un énergie plus propre, il faut y réfléchir davantage et protéger l'environnement

(3)  
A l'attention du Commissaire Enquêteur  
Réunion du 17 Novembre 2021.

Alors que " la France a peur de doubler ses  
juits de carbone naturel, comme les forêts,  
pour atteindre son objectif de neutralité  
de carbone en 2050 " (Le Figaro du 15 Novembre  
2021) nous, à Saint Pons, voulons détruire  
15 hectares de forêt le long du Rieu Bousdouy,  
forêt toujours dangereuse et porte d'entrée  
du tourisme dans la vallée de l'Ubaye.  
Le reboisement est général sur la planète,  
le meilleur exemple étant l'Arabie  
Saoudite qui vient de décider la plantation  
de 450 millions d'arbres pour lutter contre  
le réchauffement climatique.

Arrêtons à Saint Pons de jouer aux apprentis  
sorciers pour des raisons financières de  
court terme. Ce n'est pas au niveau  
du réchauffement qui nous menace tous.

Pierre SIGRORET  
Saint Pons

PS Nous attirons votre attention sur le fait

qu'une pétition (que je n'ai pas encore  
signée) a dépassé les 1.300 signatures alors  
que la commune de Saint Pons ne rassemble  
que 687 habitants.

etc.

La plantation  
reste contre

louer aux apprentis  
financiers de  
qui nous menacent  
Pierre Sigroquet  
Saint Pons  
votre attention sur le fait

TR: au commissaire enquêteur, Enquête publique: Parc photo voltaïque st pons

jacques.guenet <jacques.guenet@orange.fr>

mercredi 10 novembre 2021 à 14:09 réception

À : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr



Monsieur Breyton commissaire enquêteur.

, à annexer au cahier de l'enquête publique, habitant la vallée, j'émet de fortes réserves quant à l'idée de ce parc, un non sens écologique et économique. Le barrage de serre-poncon, alimenté par l'ubaye produit une quantité phénoménale d'électricité au regard de notre territoire.

L'avenir de la vallée, ceux sont les paysages, et, pour le tourisme.

Pour faire valoir ce que de droit.

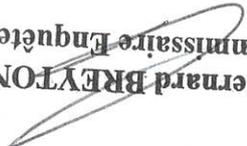
M. GUÉNET JE

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Bernard BREYTON**  
Commissaire Enquêteur

**Bernard BREYTON**  
Commissaire Enquêteur

Didier ALLEMOZ  
12 rue Boudouresque  
13007 MARSEILLE  
0660181334  
[d.allemoz@cegetel.net](mailto:d.allemoz@cegetel.net)

  
Bernard BREYTON  
Commissaire Enquêteur

1  
A l'attention de Mr Bernard BREYTON commissaire enquêteur

Marseille le 25 octobre 2021

Cher Monsieur,

Je suis propriétaire d'un chalet et d'un terrain constructible lot 892 et 893 sis 1111 route de la Frache commune de Saint Pons 04400 ; ce chalet est ma future résidence principale pour ma retraite.

Je suis évidemment horrifié et totalement contre le projet d'implantation du parc photovoltaïque dans la vallée et donc la modification du PLU dans ce sens.

J'ai pris connaissance de l'enquête initiale qui a été effectuée totalement à décharge...

Il est inconcevable en 2021 de raser 15 hectares de forêt plantée par nos anciens pour dompter le Monstre Riou Bourdoux, avec les finances publiques ; c'est à cause de ce danger que la zone est inconstructible. Par quel miracle tout risque aurait disparu autorisant à défaire ce qui avait été fait autrefois ; n'oubliez pas la vallée de la Roya... Je vous joins un article de la revue forestière expliquant clairement les travaux effectués et surtout l'instabilité du site ; je cite : »d'autant que la vulnérabilité du site a été accrue par une reconquête récente du cône de déjection (aérodrome, zone artisanale et industrielle) »

Cette forêt est habitée par une faune riche et diversifiée ; il suffit de s'y promener pour le constater et croiser biches, lièvres, renards... et toute la végétation et petits animaux, grenouilles endémiques ...

Rien ne peut justifier de raser 15 hectares de forêt verte et vivante pour implanter à la place un parc d'acier et de verre en provenance de Chine dont on ne connaît pas la durée de vie et surtout le recyclage.

Le projet économique et financier me semble peu crédible et le rapport pour la commune très aléatoire. Le bénéfice de tout ce projet est loin d'être démontré...

Ne parlons pas de l'impact pendant la durée des travaux sur l'environnement.

Par ailleurs l'enquête publique a été bâclée ; la plus part des habitants notamment tous mes voisins interrogés n'étaient pas ou peu au courant du projet et y sont tous opposés. Nous avons eu dans nos boîtes à lettre des courriers de la mairie nous

demandant notre avis sur l'implantation d'un bar associatif dans le village ...mais pour un projet aussi important aucune démarche individuelle...

Quand vous lisez en détail l'enquête d'impact effectuée par le promoteur ; tous les préjudices pour l'environnement, le voisinage, le paysage, la faune, l'aérodrome, les riverains, l'écologie sont évalués faibles ou au mieux modérés... mais quand vous faites la somme de tous ces préjudices faibles à modérés reconnus cela devient un préjudice Majeur pour la commune et ses habitants....Il est évident que tous ces préjudices sont par ailleurs sous évalués...

Enfin, personne ne comprend l'intérêt de ce projet pharaonique pour une si petite commune qui a dû être bernée par la force commerciale et financière des promoteurs.

Ce projet n'est par ailleurs pas soutenu par la communauté de communes de la vallée.

La mairie ne tient pas compte et ne répond pas à une pétition très bien argumentée (<http://chng.it/JdRxndfNT9>) signée par 1150 personnes contre le projet ( saint pons 500 habitants) ; elle ne peut pas s'obstiner à être seule contre tous ou cela pose question ...On peut se demander si la mairie n'est pas prise au piège...

Détruire 15 hectares de forêt à l'entrée de la si jolie et verdoyante vallée de l'Ubaye n'est pas un très bon argument touristique et sur le plan écologique est désastreux vu le réchauffement climatique. Le gouvernement français vient lors de la COP 26 de s'engager fortement contre LA DEFORESTATION !!!

Les énergies renouvelables sont à la mode aujourd'hui mais cela ne justifie pas de **dévaloriser une vallée** ; Il existe forcément des sites plus adaptés.

Ce projet est un NON SENS

Par ailleurs l'impact visuel et paysager dès que l'on s'élève au dessus de la vallée est désastreux notamment pour les promeneurs et habitants du Nord .

A titre personnel le bas de la Frache a été classé impact visuel et paysager faible ???  
Je le CONTESTE FORMELLEMENT .

Je vous invite à parcourir la route de la Frache et à vous arrêter à mon domicile 1111 route de la Frache et constater que l'impact visuel et paysager est **MAJEUR et génère chez moi un préjudice insupportable et déprécie la valeur de mon bien immobilier.**

J'ai déjà dans ce sens ouvert un dossier chez Maître Antoine D AMALRIC avocat au barreau de Marseille pour étudier les recours possibles envers la modification du PLU et le permis de construire.

Si malheureusement ce désastre devait se faire ,ce que nous craignons tous devant l'obstination de la mairie qui a les cartes en main et la puissance financière des ces entreprises, nous attaquerons les parties en réparation et dommage intérêt.

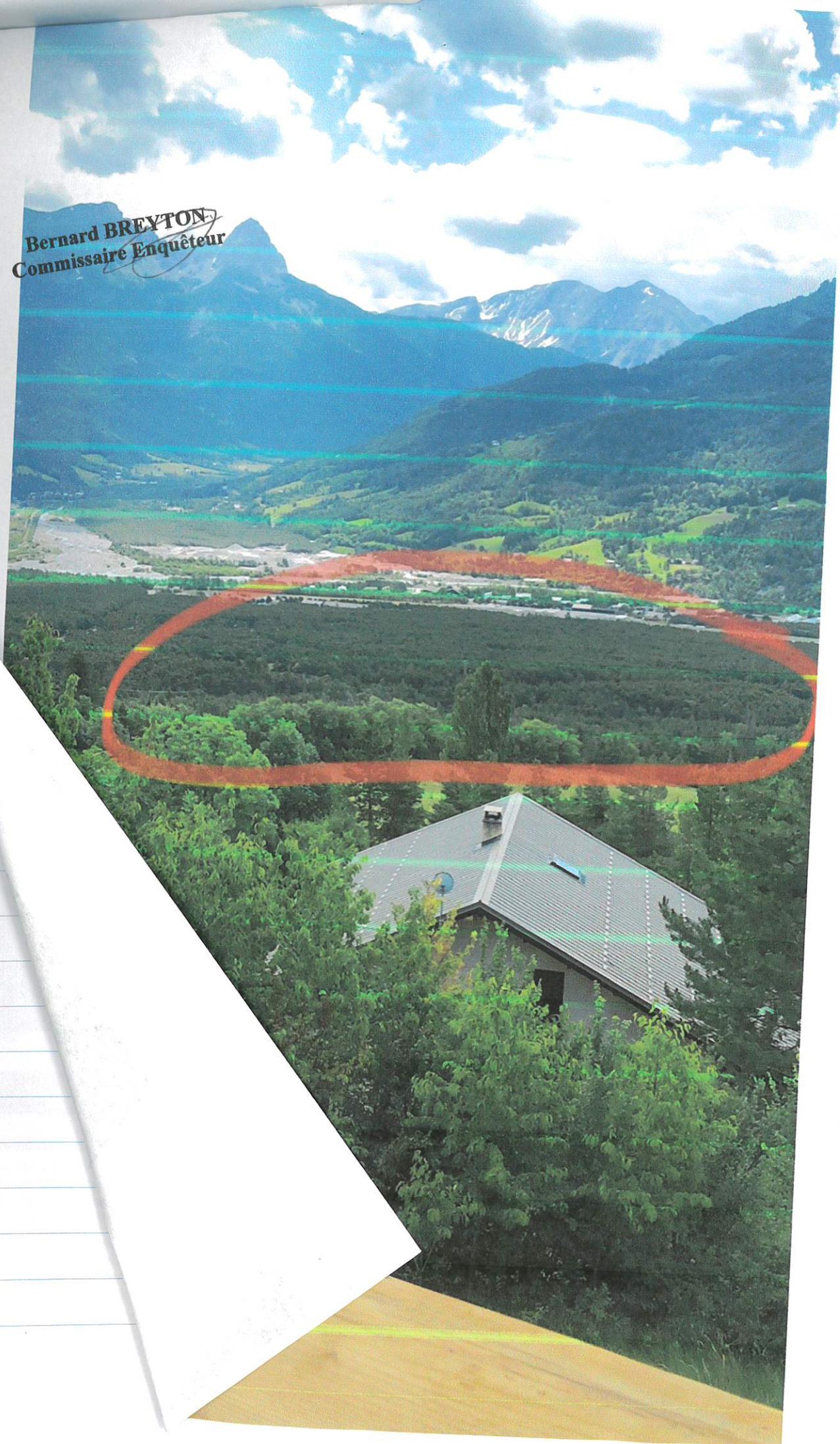
Je compte sur votre impartialité pour prendre en compte mes remarques et vous opposer à la modification du PLU qui stoppera ce projet incompréhensible pour les habitants de la vallée.

Je suis à votre disposition pour en discuter et argumenter par mail téléphone ou sur site car travaillant encore à Marseille la semaine il m'est difficile de vous rencontrer directement en Mairie aux dates fixées.

Je vous joins 1 photo de la vue plongeante de mon chalet sur le magnifique parc photo voltaïque, comment peut on l'étiqueter impact paysager et visuel faible ?Et l' historique de l'aménagement du Riou Bourdoux par les anciens que l'on veut détruire et les remarques sur l'avenir résumées.

Veillez agréer Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs .

**Bernard BREYTON**  
**Commissaire Enquêteur**



# Feuillet de clôture

Le LUNDI 6 DECEMBRE 2021 à 17H  
le délai d'enquête étant expiré, je soussigné(e) BREYTON Bernard  
déclare clos le(s) registre(s) qui a (ont) été mis à disposition du public pendant 32 jours  
consécutifs, du VENDREDI 5 en soirée au LUNDI 6 DECEMBRE  
de quatorze heures à Dix sept heures  
de quatorze heures à Dix sept heures  
pendant les horaires d'ouverture de la mairie

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de: 31 / ,  
En outre, j'ai reçu DIX HUIT lettres et MAILS écrites qui sont annexées au(x) présent(s)  
registre(s):

- 1 lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
- 2 lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
- 3 lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
- 4 lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
- 5 lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
- 6 lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
- 7 lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
- 8 lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
- 9 lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_

Autres pièces «pertinentes» parvenues en cours d'enquête  
une pétition - requête de 14 habitants du Hameau les  
CHapeliers (n° 1e ci agrafée).

Nom et signature  
BREYTON Bernard  
